

EXTRAIT

*Du Régistre de la Société Ecclésiastique de
Saint Michel.*

PROCES VERBAL

Du Bureau ordinaire tenu le 4 Septembre 1839.

LE quatre Septembre, mil-huit-cent-trente-neuf, conformément à la XLIIe. règle de la Collection, amendée par la IVe. Résolution du Bureau de 1833, qui fixe l'Assemblée ordinaire de la Société au Presbytère des Trois-Rivières, au premier Mercredi en Septembre, se sont assemblés au dit lieu Monseigneur le Président, Messieurs T. Cook, V. G., J. Raimbault, L. Raby, J. B. Kelly, B. Fortin, S. Dumoulin, Procureurs; et Messrs. P. Béland et O. Larue faisant les fonctions de Procureurs; en présence desquels Monseigneur le Président a ordonné la lecture du Procès-Verbal de l'année précédente; laquelle étant faite, il a exhibé:

1o. Les formules d'agrégation de MM. J. Bonenfant, Vice Directeur de Séminaire, Z. Charest, A. Bélanger, Edouard Bois, Michel Forgues, G. Nadeau, Amb. Racine, P. H. Harkin, George Lemoine, Ant. Lebel, et J. Bte. Chartré, Vicaires, lesquels ont été admis pour membres de la Société.

2o. Copie d'une lettre circulaire de Monseigneur le Président, à tous les membres de la Société, proposant un amendement à la Ière. règle, dans les termes suivants:—" La Société a pour seul but de venir au secours de ses membres, lorsque l'infirmité ou la vieillesse les rendront incapables d'exercer le ministère, et conséquemment elle exclut tout autre objet."

3o. Les réponses de MM. les membres de la Société qui tous approuvent l'amendement ci-dessus proposé, lequel devient en conséquence règle fondamentale de la Société.

Après quoi il fut résolu:

1o. Que M. Ls. Ant. Proulx fera les fonctions de Secrétaire de la Société, *pro tempore*.

2o. Que MM. Jean Bte. Labelle et Edouard Crevier qui ont fait connaître, par lettres, leurs retraites, et Mr. Tétreau, en retard de plus de deux ans de contribution, n'appartiennent plus à la Société.

Le trésorier a fait recette, cette année, de la somme de £	342 ⁰⁰ 11 ⁰⁰ 3 ¹ / ₂
Laquelle ajoutée à ce qu'il y avoit en caisse	472 ⁰⁰ 13 ⁰⁰ 8
Forme la somme totale de	£ 815 ⁰⁰ 4 ⁰⁰ 1 ¹ / ₂
La dépense de l'année est de	412 ⁰⁰ 12 ⁰⁰ 9 ¹ / ₂
De sorte qu'il reste en caisse	£ 402 ⁰⁰ 12 ⁰⁰ 2

3o. Qu'une somme de £ 35⁰⁰ membre infirme de la Société.

soit payée à Mr. R. Joyer

4o. Qu'une somme de £ 35⁰⁰ membre infirme de la Société.

soit payée à Mr. D. Daulé

5o. Qu'une somme de £ 40⁰⁰ jardins, membre infirme de la Société.

soit payée à Mr. L. J. Des-

6o. Qu'une somme de £ 30⁰⁰ membre infirme de la Société.

soit payée à Mr. Ferras

70. Qu'une somme de £ 25⁰⁰ françois membre infirme de la Société.

80. Qu'une somme de £ 25⁰⁰ vreau membre infirme de la Société.

90. Qu'une somme de £ 30⁰⁰ chette membre infirme de la Société.

100. Qu'une somme de £ 12⁰⁰ 10⁰⁰ Delisle membre infirme de la Société.

110. Qu'une somme de £ 15⁰⁰ 0⁰⁰ Daveluy pour le soin qu'elle a pris de feu Mr. Daveluy membre infirme de la Société, durant sa dernière maladie.

120. Que comme Mr. Arsenau décédé le 27 Octobre 1838, n'avait droit qu'au premier quartier de la pension de £ 30 — qui lui avoit été allouée au dernier Bureau, les trois autres quartiers que Mr. Edouard Crevier Curé de St. Hyacinthe, a déjà reçus, resteront à sa disposition, pour les frais imprévus qu'a pu occasionner la maladie du dit feu Mr. Arsenau.

Fait et passé au Presbytère des Trois-Rivières, les jour et an que dessus et ont signé lecture faite :

(Signé)

+ JOS. Evêque de Québec
Président S. E. S. M.

L. A. PROULX, Ptre.
Secrét. pro temp. S. E. S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier Bureau tenu le 5 Sept. 1838 jusqu'au 4 Sept. 1839.

Pensions à Messrs. Laurent Aubry	£ 30 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Arsenau	£ 30 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Alinotte	£ 5 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Joyer	£ 35 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Desjardins	£ 50 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Villade	£ 26 ⁰⁰ 5 ⁰⁰
Do. do. Perras	£ 20 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Lefrançois	£ 25 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Daulé	£ 40 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Fréchette	£ 50 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Do. do. Ranvoyzé	£ 12 ⁰⁰ 10 ⁰⁰
Do. do. Gauvreau	£ 39 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
Port de Lettres, &c.	£ 0 ⁰⁰ 13 ⁰⁰ 3 ¹ / ₂
Impression de lettres circulaires	£ 1 ⁰⁰ 5 ⁰⁰ 0
Do. du Procès Verbal	£ 2 ⁰⁰ 2 ⁰⁰ 6
Do. de Reçus	£ 0 ⁰⁰ 17 ⁰⁰ 0
	<hr/>
	1 ⁰⁰ 4 ⁰⁰ 6
Tenue du Bureau	£ 25 ⁰⁰ 0 ⁰⁰
	<hr/>
	£ 412 ⁰⁰ 12 ⁰⁰ 9 ¹ / ₂

Le tout certifié conforme en substance, au plumitif et au compte de Mr. le Trésorier y annexé. Ce 14⁰⁰ Septembre, 1839.

L. A. Proulx
Secrét.